

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 octobre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de la ville dans le quartier Mermoz à Lyon 8°, vous avez approuvé, par délibération n° 1998-2673 en date du 20 avril 1998, la convention-cadre d'amélioration de la gestion de proximité entre l'Etat, la région Rhône-Alpes, la communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon et l'OPAC du Grand Lyon.

Les objectifs consistent à organiser la maintenance des ouvrages réalisés, à améliorer la gestion du quartier et à renforcer les prestations offertes aux habitants. Les actions engagées à ce titre pour l'année 1998 ainsi que la répartition de leur financement entre chaque partenaire sont reprises dans les tableaux ci-après (en francs) :

I - Amélioration du lien social

Actions et maîtres d'ouvrage	Coût total	OPAC du Grand Lyon	ville de Lyon	Communauté urbaine	Etat	Région	Autres
médiateur-assistant de proximité OPAC du Grand Lyon	220 000	50 000	50 000	50 000		70 000	
"agent d'ambiance"/commerces OPAC du Grand Lyon	60 000	10 000		20 000			commerces : 30 000
gardien de la chaufferie ville de Lyon	70 000		34 000		36 000		
agents d'accueil à la chaufferie ville de Lyon	120 000		28 000		92 000		
médiation auprès des jeunes de 16 à 25 ans ADSEA	560 000		180 000		150 000	80 000	Dépt : 100 000 CAFAL : 30 000 autres : 20 000
formation des gardiens OPAC du Grand Lyon	30 000	15 000			15 000		
formation des habitants et acteurs professionnels FAS	20 000						20 000
SOUS - TOTAL I	1 080 000	75 000	292 000	70 000	293 000	150 000	200 000

II - Gestion du cadre de vie

Actions et maîtres d'ouvrage	Coût total	OPAC du Grand Lyon	ville de Lyon	Communauté urbaine	Etat	Région	Autres
coordination de la maintenance (1 poste) OPAC du Grand Lyon	170 000	60 000		110 000			
fonds de travaux urgents OPAC du Grand Lyon	100 000	30 000	20 000	50 000			
fonds d'intervention pour un entretien adapté OPAC du Grand Lyon	315 000	56 000		75 000	184 000		
programme de petits travaux OPAC du Grand Lyon	200 000	65 000	35 000	100 000			

remise en état des halls d'entrée OPAC du Grand Lyon	120 000	60 000			60 000		
dispositif Présence OPAC du Grand Lyon	350 000	350 000					
dispositif CEPRELS OPAC du Grand Lyon	830 000	290 000	250 000		290 000		
SOUS-TOTAL II	2 085 000	911 000	305 000	335 000	534 000		

III - Indicateurs d'évolution et communication

Actions	Coût total	OPAC du Grand Lyon	ville de Lyon	Communauté urbaine	Etat	Région	Autres
enquête de satisfaction et documents d'information ville de Lyon	105 000		40 000	40 000	25 000		
SOUS-TOTAL III	105 000		40 000	40 000	25 000		
TOTAL	3 270 000	986 000	637 000	445 000	852 000	150 000	200 000

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1998-2673 en date du 20 avril 1998 ;

Ouï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation financière d'un montant de 405 000 F à l'OPAC du Grand Lyon et de 40 000 F à la ville de Lyon pour les actions engagées dans le cadre de l'amélioration de la gestion de proximité.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions correspondantes.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 657 370 - fonction 66 - opération 0050.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,